Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D2-DE

B160621_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association BOUTIQUE DE GESTION ESPACE (BGE) Hauts de France
Subvention 2021

L'Association BOUTIQUE DE GESTION ESPACE (BGE) Hauts de France contribue au développement économique du territoire. Elle favorise la réalisation professionnelle des personnes, notamment les plus fragilisées. Ses actions s'adressent à tous les porteurs de projets n'ayant pas encore créé leur entreprise et qui souhaitent entreprendre une démarche de création.

A ce titre, BGE propose un parcours complet comprenant :

- la sensibilisation (développement de l'envie d'entreprendre),
- l'émergence,
- l'accueil et l'orientation,
- la préparation à la création (évaluation et certification des compétences, augmentation de la créativité, digitalisation…)
- mobilisation des financements.

En 2020, sur le territoire de la CALL, ce sont 184 créations et reprises d'entreprises qui ont été accompagnées par la structure dont 47% d'homme et 53% de femmes. 1 007 personnes ont été reçues pour un premier contact et 297 jeunes ont été sensibilisés sur l'entreprenariat lors d'actions en milieu scolaire afin de susciter leurs envies d'entreprendre.

Aussi, 28% de ces entreprises ont été créées dans le secteur de commerce, 39% dans le secteur de services aux particuliers, 13% dans le secteur de services aux entreprises, 9% dans le secteur d'éducation et formation, 8% dans le secteur de construction et BTP, 3% dans les autres secteurs du marché.

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin des actions de la BGE Hauts de France, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée et d'attribuer au titre de l'année 2021 une subvention d'un montant de 18 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde au titre de l'année 2021, à l'Association BGE Hauts de France, dont le siège social est sis 4 rue des Buisses 59000 LILLE, une subvention annuelle de 18 500 €.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D2-DE

Autorise le Président à :
- signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 18 500 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement / Ligne de crédit 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D3-DE

B160621_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association RESEAU ENTREPRENDRE ARTOIS - Subvention 2021

L'Association Réseau Entreprendre Artois accompagne de futurs entrepreneurs dans leur création, la reprise ou le développement d'entreprise, en proposant un accompagnement personnalisé d'une durée de 2 à 3 ans et un prêt d'honneur à la personne, à taux 0, pouvant aller jusque 50 000 euros.

La cible d'entreprises accompagnées se porte sur la PME.

A ce titre, elle bénéficie depuis 2003 d'une subvention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui a permis un accompagnement de 44 projets au total et la création de 746 emplois sur le territoire.

En 2020, la structure a accompagné sur le territoire, le développement de l'entreprise REDISON avec un potentiel de création d'emploi de 25 personnes. Le montant du prêt d'honneur accordé s'élève à 30 000 €. L'effet levier pour le territoire, concernant les prêts de cette structure, est de 13, soit 1 euro prêté par Réseau Entreprendre Artois égal 13 euros accordés par la banque.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre ces actions en faveur du développement économique local. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 €, identique à celui accordé en 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Accorde, au titre de l'année 2021, à l'Association Réseau Entreprendre Artois, dont le siège social est sis Parc des Industries Artois Flandres, 150 rue d'Oslo, Hôtel d'Entreprises, Porte 5A, 62138 DOUVRIN, une subvention annuelle de 9 000 €.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit n°7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D4-DE

B160621_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association GERMINAL - GROUPE SOS JEUNESSE - Subvention 2021

L'association Germinal Groupe SOS Jeunesse participe à la création et au développement de petites entreprises sur le territoire de l'agglomération, essentiellement en faveur d'un public en situation d'insertion. Dans ce cadre, cette structure a bénéficié d'une subvention de la Communauté d'Agglomération depuis 2007.

L'action Germinal sur le territoire de la CALL se traduit en 2020 par 10 dossiers étudiés et instruits en comité de prêts Germinal. Au final, 7 accords de prêts ont été octroyés, pour un décaissement total de 25 500 euros. L'effet levier de ce financement est de 102 000 euros investis dans l'économie du territoire. Aussi, 11 emplois ont été créés sur la CALL.

Enfin, sur 7 porteurs de projets financés :
- 2 porteurs sont les demandeurs d'emploi de longue durée,
- 4 porteurs sont les demandeurs d'emploi de moins d'un an,
- 1 porteur est allocataire du RSA.

Ainsi Germinal confirme son rôle d'accompagnateur des personnes les plus fragilisées dans leur parcours de vie et en aucun cas ne se substitue aux financements traditionnels existants. Afin de prolonger les effets de ce partenariat et de poursuivre l'action en faveur du développement économique local, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération.

Ce partenariat s'inscrivant pleinement dans les enjeux inscrits dans le projet de territoire, il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2021, une subvention de 8 000 € (identique à 2020) afin de répondre au potentiel de création d'activités pouvant être soutenu par cette structure sur notre territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve d'accorder, au titre de l'année 2021, à l'association Germinal Groupe SOS Jeunesse, dont le siège social est sis 102 rue Amelot, 75011 PARIS, une subvention annuelle de 8 000 €.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit n° 7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D5-DE

B160621_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Association INITIATIVE GOHELLE
Subvention 2021

La promotion et le soutien à l'entreprenariat est l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. L'association Initiative Gohelle participe à cette dynamique en apportant une aide à la création et au développement d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.

En 2020, ce sont 89 entrepreneurs qui ont été financés et accompagnés par la structure. Ils ont pu bénéficier des prêts d'honneur accordés d'un montant total de 499 000 € soit un effet de levier de 5 811 000 euros investis dans l'économie du territoire. Les actions d'Initiative Gohelle ont permis également un maintien ou une création annuelle de 401 emplois en 2020 contre 367 emplois en 2019.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre cette action en faveur du développement économique local.

Il est proposé d'accorder, au titre de l'année 2021, un montant de subvention de 32 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve d'accorder, au titre de l'année 2021 à l'association Initiative Gohelle, dont le siège social est sis 3 Avenue Elie Reumaux à Lens (62300), une subvention annuelle de 32 500 €.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 32 500 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement / Ligne de crédit n°7769.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D6-DE

B160621_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

École de la 2e Chance de l'Artois
Concours financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Subvention 2021

Depuis 2009, la Communauté d'agglomération soutient financièrement l'initiative de l'association École de la 2ème Chance de l'Artois afin de répondre aux besoins de formation de jeunes de 18 à 26 ans, sortis sans qualification du système scolaire et ne relevant plus de l'Éducation Nationale.

Cette nécessité d'accompagner les habitants dans leurs formations afin de leur permettre de bénéficier des emplois créés par les entreprises de notre agglomération est un axe essentiel du projet de territoire. Ainsi en 2020, 144 jeunes ont été accueillis dans le dispositif avec une moyenne d'âge de 19,2 ans et une répartition 50 % d'hommes et 50 % de femmes.

L'École de la 2ème Chance de l'Artois développe également son partenariat avec le tissu économique local. Au 31 décembre 2020, l'école animait un réseau de partenaires de 893 entreprises contre 782 entreprises en 2019.

Enfin, l'École de la 2ème Chance a mis en place, en 2020, un parcours spécialisé « Graines de Pâtissiers » avec le concours du Fond de dotation Valrhona et l'école Hôtelière de Baudimont. Cette promotion a permis un engagement de 10 jeunes de l'école dans l'action et ceci malgré le contexte sanitaire.

L'association École de la 2e Chance de l'Artois sollicite donc au titre de l'année 2021 le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 24 000 euros.

Considérant l'intérêt pour le territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin des actions de l'École de la 2ème Chance d'Artois visant l'intégration professionnelle et sociale durable d'un public sorti du système éducatif sans qualification par une formation adaptée et innovante, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée, et d'accorder au titre de l'année 2021, une subvention de 24 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :
25 « pour »

0 « contre »

8 « abstention »

Approuve d'accorder pour l'année 2021 à l'association Ecole de la 2ème Chance de l'Artois sise rue Joseph Marie Jacquard à Liévin une subvention de 24 000 €.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D6-DE

Autorise le Président à :
- signer la convention d'objectifs susvisée,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 24 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Fonctionnement/ Action Économique / Ligne de crédit n° 3574.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D7-DE

B160621_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Commerce LA BRUXELLOISE à LENS
Aide financière de la CALL

Monsieur Jérôme MOINET (gérant de l'EURL Jérôme MOINET) exploitant de la boulangerie à l'enseigne commerciale La Bruxelloise sise à LENS, 30 avenue du 4 Septembre, projette de réaliser des travaux de modernisation de son commerce, afin d'améliorer l'accueil des clients, proposer une nouvelle gamme de produits et développer son activité.

Le montant de l'investissement est estimé à environ 34 500 €/HT.

En vertu de son dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat, la Communauté d'Agglomération pourrait accompagner ce projet à hauteur de 20 % du montant des travaux éligibles plafonnés à 30 000 €/HT, soit une subvention maximale d'un montant de 6 000 €.

L'effectif du commerce se compose du gérant, de 3 salariés et de 2 apprenties. Après une baisse au printemps 2020, due à la crise sanitaire, le commerce retrouve un niveau d'activités correct.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 6 000 €, l'EURL Jérôme MOINET, pour les travaux de son commerce à l'enseigne LA BRUXELLOISE, 30 avenue du 4 septembre à LENS.

Autorise le Président à signer, avec l'EURL Jérôme MOINET, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget principal /investissement/ LC 11480.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D8-DE

B160621_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Harnes - Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois - Acquisition d'une parcelle agricole et éviction de l'exploitant en place

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure une veille foncière au droit de ses périmètres opérationnels. C'est le cas pour l'emprise de l'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Les discussions menées dans ce secteur ouvrent aujourd'hui la possibilité, pour l'établissement intercommunal, de se porter acquéreur d'une parcelle agricole (AR n° 232 – 2 854 m²) dont les propriétaires sont identifiés en annexe.

L'acquisition et la libération de la surface correspondante interviendraient moyennant les barèmes et conditions prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007 et au protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles évincés pour cause d'utilité publique. Le prix d'acquisition s'élève à 3 114,43 € tandis que le montant de l'indemnité d'éviction représente 2 343,42 €. Le détail financier est repris en annexe.

Vu le protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,

Vu le protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles évincés pour cause d'utilité publique du 16 mars 2007,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à :

- signer, avec les propriétaires identifiés en annexe, l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 232 à Harnes, pour une surface de 2 854 m². Le transfert de propriété se fera moyennant les barèmes prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,
- verser aux propriétaires le prix de vente correspondant,
- signer, avec l'exploitant en place, le bulletin d'éviction actant la libération du bien, ladite éviction se faisant moyennant les barèmes prévus au protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles évincés pour cause d'utilité publique du 16 mars 2007.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D8-DE

Le prix d'acquisition s'élève à 3 114,43 € tandis que le montant de l'indemnité d'éviction représente 2 343,42 €. L'ensemble des éléments financiers et parcellaires est repris dans les tableaux joints.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 458 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation 06MACQ-TERAE/17D09774/8161.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D9-DE

B160621_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Harnes - Périmètre d'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois - Versement d'une indemnité d'éviction

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se rendra prochainement propriétaire, à Harnes, des parcelles référencées section AR n^{os} 228 (2 203 m²) et 229 (2 204 m²).

Le bien, vendu occupé et situé dans le périmètre d'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois, intégrera le patrimoine communautaire suite à la mise en œuvre du droit de préemption urbain délégué. L'occupant en titre est Monsieur Michel LUCAS, agriculteur à Harnes.

Compte tenu de la vocation future du terrain, il conviendrait de prévoir dès à présent la libération du bien par le versement, en accord avec l'exploitant en place, d'une indemnité d'éviction. La démarche s'inscrirait en dehors du processus de compensation foncière issu du protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007.

Il y aurait donc lieu d'appliquer le protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles évincés pour cause d'utilité publique du 16 mars 2007, lequel prévoit une indemnité d'éviction de 8 211 €/ha.

Vu le protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles évincés pour cause d'utilité publique du 16 mars 2007,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à :
- signer avec Monsieur Michel LUCAS, demeurant 75 rue des Fusillés à Harnes (62440), le bulletin d'éviction portant sur les parcelles référencées section AR n^{os} 228 et 229 au cadastre de Harnes.
Ladite éviction se faisant moyennant les barèmes et les modalités prévus au protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles évincés pour cause d'utilité publique du 16 mars 2007, dont le montant s'élève à 0,8211 €/m², soit 3 618,59 €.
- verser à Monsieur Michel LUCAS la somme correspondante, dès après la régularisation de l'acte d'achat des parcelles susvisées.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 618,59 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation 06/MACQ-TERAE/17D09774/8161.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D10-DE

B160621_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Méricourt - Cession d'un ensemble immobilier au profit de divers acquéreurs

Par décision directe en date du 10 juin 2020, prise au vu de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, il a été décidé la cession d'un bien bâti et de son terrain d'assiette situé au sein du Parc d'Activités de la Gohelle à Méricourt, au profit de divers locataires.

Suite à l'intervention du géomètre, la superficie des cellules à céder a été affinée et il apparaît qu'une bande de terrain contiguë au bâtiment doit être intégrée à la cession puisque celle-ci supporte notamment les différentes boîtes de branchement desdites cellules.

Cette bande de terrain étant reprise dans les parties communes générales de l'ensemble immobilier, chaque acquéreur en supportera le coût d'acquisition proportionnellement à la quote-part attribuée aux différents lots dans l'état descriptif de division du bien.

S'agissant d'une dépendance du bâtiment, le prix de cession de cette bande de terrain de 439 m² pourrait être de 15 € H.T./m².

Le prix de vente des cellules demeurerait inchangé, soit 200 € H.T. / m², tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, …) à la charge des acquéreurs hormis le diagnostic de performance énergétique et le diagnostic amiante qui ont été réalisés aux frais du vendeur.

Il convient de délibérer afin d'acter ces modifications.
Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État en date du 29 avril 2021 et référencé 2021-62570-26194,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec les personnes identifiées en annexe, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, les promesses synallagmatiques de vente puis les actes de vente d'un ensemble immobilier cadastré section AC n^{os} 169p, 177p et 275p à Méricourt, pour une superficie totale de 2 863 m², conformément aux éléments financiers repris en annexe.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, …) seront à la charge des acquéreurs hormis le coût des diagnostics immobiliers qui ont été réalisés aux frais du vendeur.

Le montant de la recette sera versé au budget « Action Economique »

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D11-DE

B160621_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Lens - Aménagement de l'îlot Parmentier - Constitution d'une servitude avec ENEDIS

ENEDIS a dernièrement sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin d'être autorisée à procéder à l'enfouissement de lignes électriques et à l'installation d'un poste au droit des parcelles communautaires référencées section AL n^{os} 1324 et 1413 au cadastre de la Ville de Lens.

Ces terrains se situent au sein de la ZAC Centralité – Îlot PARMENTIER.

Afin d'acter la présence des réseaux électriques et de conférer un droit d'accès au concessionnaire, il y aurait lieu de signer, avec ENEDIS, les conventions de servitude correspondantes.

Les servitudes seraient régularisées à titre gratuit, les frais afférents étant supportés par ENEDIS.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec ENEDIS, les conventions de servitude, sous seing privé et notariées, relatives :

- à l'enfouissement de lignes électriques au droit des parcelles communautaires référencées au cadastre de Lens section AL n^{os} 1324 et 1413.
- à l'installation d'un poste électrique au droit de la parcelle intercommunale référencée section AL n° 1413 à Lens.

Les servitudes seront régularisées à titre gratuit. Tous les frais (Notaire, Géomètre, …) seront supportés par ENEDIS.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021
Affiché le 22/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D12B-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021
Affiché le 22/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D12B-DE

B160621_D12B

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

ZAC Centralité / Lens -
Cession de terrain dans le cadre de l'aménagement du Lot 0

Sur la base du rapport d'analyse des résultats d'un appel à promoteurs / concepteurs sur le lot 0 identifié dans le périmètre de la ZAC Centralité à Lens, avenue Jean Létienne, face à la gare de Lens, le groupement Térénéo / XDGA a été retenu pour la construction d'un immeuble de bureaux en ossature bois (R+6) avec commerces et services en rez-de-chaussée.

Par délibérations en date des 28 novembre 2019 et 6 février 2020, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de l'acte de vente du terrain correspondant. Aujourd'hui, suite à la finalisation du projet de l'acquéreur, il est proposé d'annuler et de remplacer les précédentes délibérations afin de repréciser les termes de ladite cession.

Le prix de vente, fixé à 120 € / m² surface de plancher H.T., demeure inchangé. La Surface de Plancher développée serait de 5 749 m² environ, soit un prix de vente de 689 880 € H.T. Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,…) seraient supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

Le terrain cédé, cadastré section AC n^{os} 322p et 323p à Lens, représente 1 700 m² environ.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2020-498V0021 du 21 janvier 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec le promoteur Térénéo, dont le siège social est situé 10 rue Horus à Villeneuve d'Ascq (59491), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente (PSV) puis l'acte de cession relatifs au lot 0 de la ZAC Centralité, dont l'emprise foncière de 1 700 m² environ est référencée section AC n^{os} 322p et 323p au cadastre de la ville de Lens et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'immeuble.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021
Affiché le 22/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D12B-DE

Le prix de vente est fixé à 120 € H.T / m² SDP. Soit 689 880 € H.T. pour les 5 749 m² environ de Surface de Plancher envisagés. Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,…) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur.

La présente délibération annule et remplace les délibérations du Conseil Communautaire D012 et D013 respectivement en date des 28 novembre 2019 et 6 février 2020.

Le montant de la recette sera versé sur l'imputation : Budget annexe Action Economique/ Autorisation d'engagement CENTRASTOC 2019/ opération 20D14704/ Ligne de crédit 8244 .

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D13-DE

B160621_D13

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Lens - Convention d'occupation au profit du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle - Avenant n°1

Par délibération en date du 18 décembre 2009, le Conseil Communautaire a autorisé la signature d'un bail, d'une durée de 35 ans, relatif à un terrain de 6 339 m² situé à Lens (section AC n^{os} 323 et 324), au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun devenu aujourd'hui le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMATG).

Ce terrain constitue le terrain d'assiette de la gare routière.

Parallèlement, l'établissement intercommunal a engagé des démarches en vue de l'aménagement du Lot 0, compris dans le périmètre de la ZAC Centralité et contigu au site de la gare routière.

L'aménagement de ce lot va nécessiter la cession du foncier correspondant au profit de la Société TERENEO. Le projet de l'aménageur nécessite un empiétement de 23 m² au droit de la parcelle AC n°323, actuellement mise à disposition du SMTAG.

Il convient donc de procéder à la régularisation d'un avenant afin de diminuer la superficie mise à disposition et de permettre ainsi la cession du terrain au profit de la Société TERENEO.

De plus, les travaux de construction de cet immeuble tertiaire en ossature bois vont également nécessiter un empiétement temporaire de la parcelle AC n°323 et donc une réduction provisoire de l'emprise mise à disposition, représentant environ 1 052 m².

L'avenant évoqué ci-dessus prévoira également cette diminution ainsi que les conséquences financières de ces modifications au regard de la redevance versée annuellement par l'occupant s'élevant à 49 596 € H.T.

Les autres dispositions du bail régularisé le 11 janvier 2011 demeureraient inchangées.

Tous les frais (Notaire, géomètre,…) liés à la régularisation dudit avenant seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, dont le siège est situé 39 rue du 14 juillet à Lens (62300), l'avenant n°1 au bail de location régularisé le 11 janvier 2011 en vue de :

- réduire de 23 m², de manière définitive, et de 1 052 m² environ, de manière temporaire, l'emprise mise à disposition au droit de la parcelle référencée section AC n°323 au cadastre de Lens,

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
Reçu en préfecture le 18/06/2021
Affiché le 18/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D13-DE

- diminuer le montant de la redevance correspondante au prorata de ces réductions.

Tous les frais (Notaire, géomètre,…) liés à la régularisation dudit avenant seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9986.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D14-DE

B160621_D14

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention d'objectifs 2021 entre l'association « Agence d'Urbanisme de l'Artois » et la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

La CALL étant adhérente de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) suivant délibération du 13 avril 2015, un partenariat s'est engagé depuis, décliné annuellement par des conventions financières conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

En effet, l'objet, les interventions et les réalisations de l'AULA sont directement liés aux objectifs du Projet de Territoire : prospective et planification urbaine, politiques des mobilités, de l'habitat, du commerce, de l'environnement et du foncier, développement économique et marketing territorial, animation et communication.

Il est proposé de conclure la convention 2021 moyennant une subvention annuelle de 489 086,00 € (2 € par habitant sur la base de la population DGF 2020), comprenant :

- 334 507 € de la participation financière pour le PPA de l'AULA ;
- 154 579 € programmés dans le cadre de la révision du SCoT.

Cette subvention fera l'objet d'un versement échelonné sur l'année à hauteur de :

- 50% sur présentation de la signature de la convention et à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération (soit 244 543 €) (répartition dérogatoire aux règles précédentes compte tenue de la date prévisible de signature de la présente convention financière) ;

- 25% au plus tard le 30 Septembre 2021 (soit 122 271,50 €) ;

- 20% au plus tard le 31 Décembre 2021 (soit 97 817,20 €) ;

- Le solde de la subvention (5% du montant de la subvention soit 24 454,30 €) sera versé sur l'exercice suivant par la production du compte rendu financier de l'emploi des crédits alloués, le budget et les comptes de l'exercice écoulé (un bilan, un compte de résultats et annexes) ainsi qu'un rapport annuel de ses activités assorti de toutes les justifications nécessaires.

Il est donc proposé de conclure la convention financière annuelle 2021, selon les modalités sus-relatées et détaillées dans le projet annexé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois la convention d'objectifs annuelle pour 2021, selon les modalités sus-relatées et détaillées dans le projet annexé.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D14-DE

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 489 086 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10277.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D15-DE

B160621_D15

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Pôle d'excellence Sportif : programme immobilier Vivalley - Avenant n°1 au BEFA

Dans le cadre du développement du programme immobilier « Vivalley » porté par la Banque des Territoires, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a conclu un Bail en l'État Futur d'Achèvement (BEFA) le 11 décembre 2020 relatif à la prise à bail d'environ 2 000 m^2 de surfaces destinées à la partie « incubateur » de l'immeuble implanté au sein du *Vivalley Park* à Liévin, à proximité du stade couvert et de la faculté des sports.

Le BEFA, conclu sous réserve de la réalisation de conditions suspensives, prévoyait en son article 1.1 un délai de réalisation au plus tard au 30 juin 2021.

Afin de permettre la finalisation de la précommercialisation de l'immeuble, il est proposé de définir un nouveau délai de réalisation desdites conditions suspensives, lequel serait ainsi fixé au 31 décembre 2021.

Aussi, il convient de délibérer afin d'autoriser la signature de l'avenant n°1 correspondant.

A l'exception de ce qui précède, l'ensemble des termes du BEFA du 11 décembre 2020 demeure inchangé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Banque des Territoires, dont le siège est situé Immeuble Eurocentre – 179, boulevard de Turin Euralille (59777), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, l'avenant n° 1 actant la prolongation du délai de réalisation des conditions suspensives, prévues à l'article 1.1 du BEFA régularisé le 11 décembre 2020 entre les parties.

Le délai de réalisation desdites conditions suspensives est fixé au 31 décembre 2021.

A l'exception de ce qui précède, l'ensemble des termes du BEFA du 11 décembre 2020 demeure inchangé.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D16-DE

B160621_D16

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention d'objectifs
Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
2021-2023

Après avoir approuvé le Budget Primitif de l'Office de tourisme et autorisé le versement du solde de la subvention au conseil du 18 avril 2021, la nouvelle convention d'objectifs triennale entre l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la CALL, permet de conforter les relations entre les deux structures.

Cette convention, ci-après annexée, a été adoptée par le Comité de Direction de l'Office de tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin du 18 mai 2021. Elle précise les engagements de chacune des parties pour les 3 années à venir.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Philippe DUQUESNOY, Président de la structure)

Approuve la convention d'objectifs 2021-2023,

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs 2021-2023 avec l'EPIC - Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 16/18 place Jean Jaurès, 62300 LENS, et toutes les pièces afférentes à ce sujet

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D17-DE

B160621_D17

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Développement du tourisme de mémoire : Construction d'un espace d'accueil de manifestations touristiques polyvalent à Souchez
Avenant à la convention de mandat

Faute de structures adaptées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin permettant l'accueil des délégations, des rassemblements en rapport avec le tourisme de mémoire, la ville de Souchez a entrepris de créer un espace d'accueil de manifestations polyvalent pour y proposer des programmations festives, culturelles et commémoratives, ainsi que l'accueil de groupes scolaires.

Par délibération du 19 juin 2019, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour ce projet, justifié au regard de la configuration technique et fonctionnelle de l'équipement d'accueil polyvalent et touristique. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la ville de Souchez à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Ce projet se situe route de Carency, avec une surface bâtie de 1 600 m².

Les travaux ont démarré en novembre 2019 ; lors de la phase de terrassement, la nappe subaffleurante a été interceptée, nécessitant une mise à l'arrêt du chantier.

Dès lors, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a dû être transmis auprès des services de l'Etat; dans le cadre de son instruction, des solutions techniques devaient être étudiées afin de réduire l'impact sur la zone humide située en contre-bas de la parcelle ; afin de trouver une issue favorable à cette procédure, et ainsi éviter cet impact, le rehaussement de l'équipement de 2,20m s'est avéré inévitable.

Ce rehaussement génère un surcoût sur les marchés travaux de 494 475,00 € HT, Le coût d'opération est porté à 3 483 333,33 € HT soit une augmentation de 227 333,33 € HT.

Les modifications du calendrier et du coût prévisionnel des travaux impliquent la conclusion d'un avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 19 juin 2019 donnée par la Ville de Souchez à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D17-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donnée par la Ville de Souchez à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ci-annexé ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget supplémentaire 2021 au programme T-SALSOUCH, Opération 19D13908, enveloppe 10158, chapitres 458121 et 458221.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D18-DE

B160621_D18

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Convention CALL / SOLIHA 2021

A travers son projet de territoire et son programme local de l'habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à participer à l'amélioration de l'habitat privé. Elle soutient de ce fait les partenaires mobilisant et accompagnant les propriétaires occupants et locataires aux revenus les plus modestes du territoire, dans l'amélioration de leur condition de vie dans leur logement (adaptation, développer une offre de logement d'insertion,…).

Depuis 2014, la CALL subventionne l'association SoliHa Pas-de-Calais pour la mise en place d'actions sur son territoire telles que l'accompagnement des personnes en difficulté, le développement d'une offre de logements sociaux, la gestion locative sociale et la participation à l'amélioration de l'habitat privé.

La CALL souhaite continuer le partenariat avec Soliha, pour permettre aux habitants en grande difficulté sociale de son territoire, d'obtenir des réponses adaptées aux préoccupations exprimées.

L'engagement de SoliHa, pour 2021, sera de mettre des actions en place visant à :

- Contribuer au maintien et au développement d'une offre de logements très sociaux sur le territoire de la CALL : en conduisant des études de faisabilité des projets de logements adaptés ou d'insertion afin d'apporter une réponse à des situations exceptionnelles, pour lesquelles aucune solution n'a été proposée dans le cadre du parc public classique ;

- Contribuer au relogement dans le patrimoine de Soliha de ménages relevant du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : en logeant des ménages en conventionnement très social PLAI – Anah ;

- Contribuer à la rénovation des logements privés anciens : en soutenant les propriétaires occupants et bailleurs dans la recherche de solution pour améliorer leur habitat, les personnes vieillissantes et/ou handicapées pour l'adaptation de leur domicile et la lutte contre la précarité énergétique ;

- Contribuer à la définition de la stratégie d'équilibre de peuplement et à sa mise en œuvre : SoliHa participe aux travaux relatifs à la Conférence Intercommunale du Logement ;

- Renforcer l'action sociale et les actions de sensibilisation des ménages afin d'améliorer les conditions de vies des familles : en développant des actions d'accompagnements collectifs sous forme d'ateliers et de sensibilisation des ménages aux éco-gestes et à la prévention des accidents domestiques ;

- Etre un partenaire actif de la mise en place et de l'animation Maison de l'Habitat Durable.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D18-DE

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2021 pour un montant de 15 000 €. La convention a donc pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association SOLIHA.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 03/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer la convention 2021 avec SOLIHA et tous documents afférents au dossier,
- approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à SOLIHA,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 6365.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D19-DE

B160621_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Plan Climat Air Énergie Territorial - Signature de deux conventions de mise à disposition des outils SITERRE et CASBA avec les services de la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique et Énergies Demain

Dans le cadre de la transition écologique et énergétique engagée à l'échelle nationale, l'évolution du secteur résidentiel est un enjeu prioritaire. Nationalement, le secteur représente près de 30% de la consommation énergétique totale. Un constat similaire localement dans la mesure où le secteur représente 29% (1.745 GWhEF/an) des consommations énergétiques du territoire.

La Communauté d'Agglomération est engagée dans la réduction de la dépendance énergétique du secteur résidentiel au titre de sa compétence « Équilibre social de l'habitat ». De nombreuses opérations sont ainsi menées en faveur de l'optimisation énergétique des logements. Néanmoins, l'identification des logements énergivores, la caractérisation de ces derniers et le suivi des opérations restent des leviers majeurs qu'il convient de renforcer. Il est nécessaire d'identifier et de qualifier le plus finement possible le parc bâti afin de prioriser les interventions vers les logements les plus énergivores. Quant au suivi des opérations de rénovation, il permet de mesurer et d'appréhender l'ampleur de la transition énergétique sur le territoire. Par ailleurs, conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération comprend un dispositif de suivi des mesures permettant de maîtriser la consommation énergétique du parc bâti. Après trois ans d'application, la mise en œuvre des mesures fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

A cet effet, le bureau d'études Énergies Demain a développé en 2019 deux outils complémentaires permettant de renforcer la prise en compte de ces leviers d'actions :

- SITERRE - Système d'Informations TERRitoriales Énergétiques : Pour chaque logement du territoire, l'outil cartographique permet d'identifier les principales caractéristiques énergétiques de ces derniers (consommation, période de construction, matériaux utilisés pour les parois, DPE, etc.). Les données sont directement issues des fichiers MAJIC, des fichiers fonciers et des données produites par l'INSEE. Un modèle mathématique est enfin utilisé afin de déterminer les données énergétiques non disponibles. A ce jour, 106 EPCI utilisent l'outil dans le cadre de leurs politiques publiques.
- CASBÂ - Carnet de Santé du Bâtiment : L'outil CASBÂ s'adresse principalement aux agents en charge du suivi des opérations de rénovation énergétique des particuliers. En effet, il permet à son utilisateur d'élaborer un carnet de santé du logement conforme aux préconisations de l'article L.111-10-5 du code de la construction et de l'habitation. A minima, il permet de connaître l'état du logement et du bâtiment ainsi que le fonctionnement des équipements installés. Par ailleurs, via un espace de scénarisation, l'outil permet également de simuler l'évolution des consommations énergétiques liées à un projet de rénovation. A terme, les données sont également disponibles dans l'outil SITERRE. A ce jour, 80 000 carnets sont déjà disponibles pour les territoires couverts.

En partenariat avec la Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique des Hauts-de-France (SPEE), Énergies Demain propose l'expérimentation de ces deux outils jusqu'au 31 décembre 2021 à titre gratuit. Cette expérimentation représente pour la Communauté d'Agglomération une opportunité de tester directement la pertinence de ces nouveaux outils à l'échelle du territoire et dans un cadre professionnel. A terme, les outils ont vocation à se généraliser et à perdurer dans le temps via le programme d'accompagnement CEE. L'accès sera alors soumis à une rétribution financière.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D19-DE

Pour cela, il est proposé de signer deux conventions de mise à disposition des outils SITERRE et CASBA avec les services de la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique et Énergies Demain.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la mise à disposition des outils SITERRE et CASBA à titre expérimental et gracieux jusqu'au 31 décembre 2021.

Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition des outils SITERRE et CASBA, ainsi que les documents afférents.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D20-DE

B160621_D20

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le Centre Ressources du Développement Durable

Le CERDD est un groupement d'intérêt public porté par l'Etat et la Région dont la mission est d'outiller les acteurs et les territoires pour intégrer le développement durable, la troisième révolution industrielle, et les enjeux climatiques de manière opérationnelle. Le CERDD porte aussi le Pôle Climat et son observatoire à l'échelle régionale et dispose à ce titre de nombreuses données et outils.

Le CERDD, par ses statuts, offre la possibilité aux territoires d'adhérer en tant que membre, moyennant une cotisation forfaitaire liée au poids de population, et à ce titre, de pouvoir bénéficier de services élargis et de prendre part aux instances de décision de la structure.

La CALL et le CERDD sont liés de 2018 à 2021 par une convention de partenariat assortie d'une subvention de la CALL d'un montant de 12 000 € annuels. Aux termes de cette convention, le CERDD a animé les acteurs de la Base du 11/19, valorisé l'action de la CALL et son territoire dans le cadre de ses actions, et notamment lors de son accueil de visiteurs extérieurs ou de colloques, et apporté des appuis ponctuels en matière de développement durable, a dispensé une formation sur l'outil d'aide à la décision « Arbo Climat » en lien avec la gestion du patrimoine arboré de la CALL, a accompagné les réflexions communautaires sur l'élaboration de la stratégie de sobriété numérique et le projet alimentaire territorial. Cette collaboration s'est avérée utile.

Au regard des projets, engagements et initiatives de la CALL pour les 3 prochaines années, il est proposé de renouveler la convention avec le CERDD sur un contenu en lien avec son projet de territoire et l'adhésion au CERDD en tant que membre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure la nouvelle convention d'objectifs avec le CERDD sur la période 2021/2024.

Décide de poursuivre l'adhésion de la C.A.L.L. au CERDD en tant que membre pour un montant annuel de 8 000 €.

Décide de verser au CERDD une subvention annuelle d'un montant de 4 000 €.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D20-DE

Autorise le Président de la Communauté à signer la convention d'objectifs avec le CERDD pour la période 2021/2024 sur un contenu de collaboration lié à son projet de Territoire ainsi que ses documents afférents.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 000 € sont prévus au budget 2021 sur les imputations : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8934 pou l'adhésion et Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10004 pour la subvention.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D21-DE

B160621_D21

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles - Révision de l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux

Préambule

Par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2017, les élus ont confirmé la volonté de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le parc Marcel Cabiddu à Wingles et autorisé le Président à lancer une consultation pour engager la réalisation de la maîtrise d'œuvre.

Par délibérations des Conseils Communautaires du 26 septembre et 14 novembre 2017, les élus ont acté une extension du périmètre par rapport au projet initial, intégrant l'aménagement du « cavalier » (foncier longeant le Parc d'Activités du Bois Rigault Sud et la RN 47) au dossier de maîtrise d'œuvre de l'EuroVelo n°5. Les deux tracés sont interdépendants, la piste cyclable du « cavalier » sera connectée à l'EuroVelo n°5 et les deux aménagements seront mis en cohérence.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux, fixée à 4 166 666,67 €HT (soit 5 000 000 € TTC), se décomposait comme suit :

- Aménagement de l'EuroVelo n°5 : 3 666 666,67 €HT soit 4 400 000 €TTC ;
- Aménagement du cavalier Bois Rigault : 500 000 €HT soit 600 000 €TTC.

Aux termes des Etudes Préliminaires, le comité de pilotage a décidé d'arrêter l'exécution des missions de maîtrise d'œuvre concernant le cavalier Bois Rigault. En effet, cet itinéraire débouche sur des giratoires peu adaptés aux cycles et aux modes doux. La réflexion portant sur le développement des modes doux dans un périmètre plus élargi comprenant la zone de Cora Lens2, POP'A, la zone d'activités du Bois Rigault et le Parc des Cytises n'est pas suffisamment mature pour engager des aménagements à court terme.

Projet d'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles

Ce projet consiste à réaliser la dernière section de l'EuroVelo n°5 sur le territoire de l'agglomération, entre la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles, sur un linéaire de 14 km. Les aménagements projetés ont pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé, réservé aux déplacements non motorisés sur les sections classées en voie verte.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 3 666 666,67 €HT soit 4 400 000 €TTC.

Ce projet d'aménagement est atypique : il est composé de deux sections aux identités affirmées :

- Une première section dite « Patrimoniale », qui se déploie sur le tracé de l'ancien cavalier et qui longe de nombreux éléments patrimoniaux intimement liés à l'exploitation de la mine.

- Une seconde section dite « du halage », qui longe le canal de la Deûle sur le chemin de halage et jouit d'un rapport direct à l'eau.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D21-DE

Le tracé de l'EuroVelo n°5 proposé initialement n'a pu être retenu au regard des contraintes existantes pour rejoindre le chemin de halage :

- La présence de la « base arrière SNCF Réseau » sur une partie de la friche de Vendin-le-Vieil. Problématique de la circulation des poids lourds / conflit d'usages.

- La voie ferrée de liaison FRET Lens – La Bassée, dont la traversée ne peut s'effectuer qu'au passage à niveau existant chemin de la Buisse à Vendin-le-Vieil, nécessitant de faire passer l'EV5 le long de la voie ferrée sur une partie de la friche. Dans ce cadre, SNCF Réseau a indiqué qu'elle devait engager des démarches avec une prise en charge financière de la C.A.L.L. pour la totalité de l'intervention.

- Le PPRT de la société « INEOS Styrolution » rend incompatible le passage de l'EV5 sur le chemin de halage entre le Pont de la RD165 et le Pont de Meurchin. La fermeture définitive du chemin de halage (en rive gauche), intervenue fin 2018/courant 2019, afin de permettre à l'entreprise le dépotage sécurisé des produits vient renforcer cette contrainte.

L'itinéraire a donc été adapté et un nouveau tracé a été proposé entre la rue du 1er mai à Vendin-le-Vieil et le Parc Marcel Cabiddu à Wingles et validé lors des Etudes Préliminaires.

Il s'agit pour la section dite « du halage » d'emprunter la rive droite.

La phase d'AVP a été travaillée sur la base du nouvel itinéraire. Elle a été présentée lors du comité de pilotage du 14 janvier 2020 mais non validée. D'autres contraintes sont venues complexifier le projet :

- L'itinéraire représente 2 km supplémentaires par rapport au tracé initial.

- Suite à une réunion en présence du Sous-Préfet, ce dernier a demandé qu'un itinéraire alternatif soit trouvé sur la commune de Meurchin pour contourner la section du chemin de halage couverte par le PPRT d'INEOS STYROLUTION, alors que la Route du Louvre et la Route Européenne de d'Artagnan, itinéraire équestre inscrite au PDIPR empruntent ce tronçon.

- Le linéaire de l'EuroVelo n°5 est rythmé par différents ouvrages d'art, sur lesquels ont été réalisés des diagnostics. Ces derniers ont mis en lumière un état bien plus dégradé pour certains de ces ouvrages qu'il n'y paraissait. Il s'agit de la passerelle Bow string de Vendin-le-Vieil enjambant le faisceau ferré qui présente de très nombreux désordres. Un contournement de celle-ci est donc nécessaire. L'itinéraire proposé en milieu urbain supposera de garantir la mise en sécurité des futurs usagers qui l'emprunteront.

- Les voiries communales et départementales ainsi que le chemin de halage (ouvert aux véhicules pour la desserte de quelques habitations), support de l'EV5, représentent un linéaire plus important que le tracé initial, nécessitant davantage de sécurisation et de réfection du revêtement.

- Le passage de l'EuroVelo n°5 par la Gare d'eau de Pont-à-Vendin nécessite l'élargissement de la passerelle existante.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D21-DE

Au regard de cet argumentaire, un projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre sera proposé aux élus lors de la Commission d'Appel d'Offres du 9 juin 2021 en vue d'une validation. L'objet portera sur la proposition d'augmenter l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux initiale pour atteindre le montant de 7 500 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 9 juin 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la hausse de l'Enveloppe Prévisionnelle des Travaux pour atteindre le montant de 7 500 000 € TTC.

Autorise le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'EuroVelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme MTRAMESVB 2016/Opération 16D09121/ Ligne de crédit 7754.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D22-DE

B160621_D22

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD)
Convention d'objectifs 2021 avec l'association Les Anges Gardins

L'association Les Anges Gardins a pour but d'apporter de nouvelles réponses aux besoins essentiels des populations (bien vivre alimentaire, reconquête de l'environnement, qualité de vie) et de lutter contre la fracture sociale ou toute forme d'injustice dans ces différents domaines en choisissant l'alimentation durable comme vecteur de la transition écologique et solidaire.

L'association est à l'initiative d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) labellisé en 2015 par l'Etat. Ce PTCE, (l'Ecopôle alimentaire de Gohelle), projet emblématique du SATD de Lens-Liévin, est dédié à la production, la diffusion et l'accessibilité de tous à l'alimentation durable.

La fonction première d'un Ecopôle alimentaire est de renforcer l'efficacité des systèmes alimentaires territorialisés, durables, en agriculture biologique à travers des points clés suivants :

- mises en culture concertées ;
- création d'une gamme ;
- service de livraison mutualisé ;
- développement de solutions de stockage et de transformation au service de tous les producteurs AB ;
- présentations à la vente innovantes ;
- contractualisations avec les usagers (particuliers, collectivités, commerces de proximité).

L'objectif sous-jacent est de renforcer l'efficacité des systèmes alimentaires territorialisés et durables en réunissant les parties prenantes d'un « avenir alimentaire souhaité » (durable, de qualité, favorable à la santé, résolument inclusif).

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire, l'association Les Anges Gardins souhaite continuer la construction de son Ecopôle Alimentaire au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 50 000 €.

Il est proposé de subventionner l'association LES ANGES GARDINS moyennant 50 000 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire communautaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D22-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 50 000 € à l'association Les Anges Gardins pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association Les Anges Gardins ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D23-DE

B160621_D23

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD)
Convention d'objectifs 2021 avec la Chambre d'Agriculture

Par courrier en date du 26/04/2021, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais a sollicité le soutien financier de la CALL au développement de son programme d'activités.

La Chambre d'Agriculture développe différentes missions visant l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières, les démarches entrepreneuriales et responsables des agriculteurs et le développement de l'emploi agricole. Elle accompagne également les projets des territoires dans les domaines en lien avec les questions agricoles (aménagement de l'espace rural, valorisation des produits locaux, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, lutte contre le changement climatique…).

Sur le territoire de la CALL en 2021, la Chambre d'Agriculture poursuit ses accompagnements dans le monde agricole tout en sensibilisant les acteurs des débouchés locaux aux enjeux et contraintes des producteurs du territoire.

Son programme d'activités concorde donc avec celui du SATD voté en Avril 2019, en matière de sensibilisation et d'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité

Le partenariat pour l'année 2021 serait formalisé par voie de convention d'objectifs, moyennant une contribution annuelle de 19 721 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 19 721 € à la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée avec la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 19 721 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D24-DE

B160621_D24

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Pont-à-Vendin - Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial
Signature d'un avenant n°1 avec Voies Navigables de France

Au travers d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) référencée 31341900040, en date du 9 avril 2019 avec prise d'effet au 1er mars 2019, Voies Navigables de France (VNF) a autorisé l'établissement intercommunal à implanter divers ouvrages d'assainissement (conduites, poste de refoulement) et d'eau potable (canalisations) au droit du domaine public fluvial à Pont-à-Vendin.

Ce droit d'occupation, octroyé pour une durée de 5 années, est assorti du paiement d'une redevance annuelle.

A l'occasion de travaux d'assainissement actuellement en cours à Meurchin, une nouvelle canalisation de refoulement a été enfouie le long du canal de la Deûle. Elle permet de refouler les eaux usées vers la station d'épuration de Wingles.

VNF souhaite intégrer ce réseau à la convention de mars 2019 par voie d'avenant.

Celui-ci porterait la durée des accords à 18 années soit jusqu'au 28 février 2037. La redevance annuelle d'occupation s'élèverait à 38,02 € avec actualisation chaque année au vu de l'évolution de l'Indice INSEE du Coût de la Construction et conformément à la formule figurant en annexe de l'avenant, repris ci-après.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer avec Voies Navigables de France, Direction Territoriale du Nord Pas-de-Calais, 16 route de Tournai à WAZIERS (59119), l'avenant n°1 à la Convention d'Occupation Temporaire référencée 31341900040 en vue d'y intégrer une canalisation communautaire de refoulement.

La durée des accords initiaux est portée à 18 années soit jusqu'au 28 février 2037. Le montant de la redevance d'occupation s'élève à 38,02 € pour l'année 2021 et sera actualisé chaque année au vu de l'évolution de l'indice du Coût de la Construction publié par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 38,02 € pour l'année en cours sont prévus au budget 2021 sur les imputations 02/Fonctionnement/737 et 04/Fonctionnement/4788.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D25-DE

B160621_D25

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Beuvry et Labourse - Ouvrages communautaires d'eau potable - Régularisation d'une servitude avec la commune de Beuvry

La Ville de Beuvry est propriétaire, à Beuvry et Labourse, d'un ensemble foncier d'environ 10 ha hérité de l'ancien syndicat intercommunal d'aménagement des zones industrielles de Labourse, Noeux-les-Mines et Sailly-Labourse.

Ces terrains sont en partie grevés par la présence de réseaux communautaires stratégiques pour l'alimentation en eau potable du territoire (conduites d'adduction et ouvrages d'interconnexion) sans qu'aucune servitude ne soit référencée.

A l'heure où le site doit accueillir une centrale photovoltaïque, il apparaît indispensable de régulariser la situation au travers de la signature d'un acte notarié actant la présence des ouvrages. Ladite servitude serait accordée à titre gratuit, tous frais à la charge de l'établissement intercommunal.

La Ville de Beuvry a formulé un accord sur l'engagement des démarches correspondantes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer, avec la Ville de Beuvry, propriétaire des parcelles reprises en annexe, la convention de servitude relative à la présence d'ouvrages communautaires d'eau potable au droit desdits terrains.

La convention de servitude sera régularisée à titre gratuit, tous frais à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation 04/Fonctionnement/4797.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D26-DE

B160621_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention Association Missions Civique et Citoyenne

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 28 décembre 2020 par l'association « Association Missions Civique et Citoyenne » (AM2C) d'Avion d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années.

L'association « Association Missions Civique et Citoyenne » (AM2C) a pour objet de favoriser le développement et la coordination des communes de la circonscription de Lens pour proposer un programme commun destiné à organiser un service volontaire pour les jeunes d'origines sociales et culturelles diverses.

Elle se propose de mobiliser les jeunes pendant une période de 6 à 10 mois sur des missions civiques ayant pour objectif d'apporter une aide, un accompagnement humain ou associatif, en fonction des besoins et des difficultés que rencontre notre territoire.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des jeunes résidant sur le territoire de la CALL et assure des temps de formation pour construire des projets animés par les jeunes et développer les valeurs de citoyenneté.

En 2020, l'association a accueilli 65 jeunes de 16 à 25 ans du territoire des communes d'Avion, Billy-Montigny, Méricourt et Sallaumines, en priorité. La priorité est apporté aux jeunes en décrochage scolaire ou sans diplômes. Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 de 9 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 9 000 euros sur un montant total de 164 460 euros soit 5,5 % du budget à l'Association Missions Civique et Citoyenne (AM2C), sise 10 rue de la Bastille 62210 Avion afin de soutenir le programme de fonctionnement 2021 tel que décrit ci-dessus,

Autorise le Président à signer la convention d'exécution ci-annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/ ligne 3829.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D27-DE

B160621_D27

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association "Unis Cité"
Subvention 2021

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée le 26 mars 2021 par l'association « Unis Cité » de LENS d'une demande de participation financière au titre de son fonctionnement pour l'année 2021 en vue de la poursuite de son action de terrain engagée depuis plusieurs années et plus particulièrement pour mettre en œuvre le projet intitulé « Mobiliser des jeunes habitants, âgés de 16 à 25 ans en service civique (CA Lens Liévin).

L'association « Unis Cité » a pour objet de développer le dispositif de service civique sur le territoire. Il réunit des jeunes de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études pour travailler en équipes pendant une période de 6 à 9 mois, à temps plein, sur des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture à la citoyenneté.

Par ailleurs, l'association développe des projets au bénéfice des jeunes volontaires au service civique résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au travers de projets de solidarité structurant et touchant à la lutte contre la fracture numérique des seniors, à l'accompagnement de personnes isolées à domicile et en structure et des personnes en situation de handicap et à la promotion de la santé et du bien-être.

Afin de permettre à l'association de réaliser son action sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite la soutenir au titre de l'année 2021 à hauteur de 5 000 euros. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 5000 euros sur un montant total de 277 173 euros soit 1,8 % du budget de l'action à l'association « Unis Cité » sise rue Gustave Courbet 62300 LENS afin de soutenir l'action Politique de la Ville intitulée « Mobiliser des jeunes habitants, âgés de 16 à 25 ans en service civique (CA Lens Liévin).

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 3829

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D28-DE

B160621_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association PIMMS Médiation Artois Gohelle : subvention 2021

Par courrier en date du 30 novembre 2020, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie d'une demande de subvention de l'association PIMMS Artois Gohelle (devenue aujourd'hui PIMMS Médiation Artois Gohelle) pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Ateliers de Médiation Itinérants » (AMI) en 2021. En l'espèce cette dernière a été déposée dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de Ville.

Le PIMMS est une structure de médiation sociale située sur 5 sites : Libercourt, Lens, Arras, Bruay-la-Buissière et Béthune. Par ailleurs, elle dispose d'un équipement mobile, itinérant, qui permet de délocaliser ses permanences.

Le PIMMS, qui est composé de médiateurs, intervient à titre gratuit, sans rendez-vous et en toute confidentialité.

Dans un double objectif de réduire la fracture numérique et de lutter contre l'illectronisme, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et sociaux du territoire, le PIMMS envisage de planifier des ateliers numériques au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la CALL grâce à un véhicule itinérant (PIMMS mobile).

Afin de permettre à l'association de mener à bien son projet, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 10 000 euros sur un montant total de 22 803 euros (soit 44% de taux de subvention). Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention d'un montant de de 10 000 euros à l'association « PIMMS Médiation Artois Gohelle » dont le siège est situé à Libercourt (62 820) – Place de la Gare afin de soutenir l'action « Ateliers de Médiation Itinérants » sur l'année 2021.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 11 206.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D29-DE

B160621_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien au "Summer's Grenay Festival"

L'association Avant-Garde de Grenay organise depuis quatre ans le SUMMER'S GRENAY FESTIVAL, un festival de reggae convivial et festif, qui réunit un public de plus en plus large. Le reggae n'est pas qu'un simple courant musical. Abordant des thèmes souvent liés à des questions de société, Il a pris une telle dimension que l'UNESCO l'a classé en 2018 au patrimoine immatériel de l'Humanité, ce qui en démontre la portée universelle et explique qu'il réunit un public toujours plus nombreux et multigénérationnel.

Pour cette cinquième édition du SUMMER'S GRENAY FESTIVAL, deux jours de festivités sont programmés en extérieur, Boulevard de la Plaine, afin de respecter les conditions sanitaires en vigueur. Se produiront en têtes d'affiches du SUMMER'S GRENAY FESTIVAL : le vendredi 02 juillet 2021 à partir de 19h « PIERPOLJAK », et « DADDY MORY » de chez Raggasonic (en attente de confirmation) et le samedi 03 juillet 2021 de 14h à minuit « NEG' MARRONS » et « BROUSSAÏ ». Mais aussi SELECTA ANTWAN, du reggae nouvelle génération, Sara LUGO, qui unit reggae et soul, … Le prix d'entrée est très abordable (Pass 1 jour : 7 € / Pass 2 jours : 10 €).

Une scène « découverte » sera ouverte aux chanteurs et groupes locaux afin de leur permettre de faire une première représentation live, d'avoir un retour direct du public sur les compositions et de rencontrer de nombreux artistes. L'occasion aussi de proposer spontanément son talent et sa créativité.

Le bilan des années antérieures montre une montée en puissance, chaque année, du contenu et de la qualité artistique. Les moyens sont mis à disposition pour réunir les conditions de réussite d'un évènement au rayonnement intercommunal et maintenant régional. Aussi, l'aide de la Communauté d'Agglomération pour cette 5ème édition sera sans conteste un moyen de passer un nouveau cap et permettra d'envisager un plateau artistique encore plus ambitieux.

L'association met à disposition toute l'équipe du bureau et des membres adhérents, pour l'installation, la tenue de la logistique lié à la convivialité, la gestion des membres pour la sécurisation, le contrôle des accès, la gestion et le respect des gestes barrières, … Elle assure également la gestion des espaces, la recherche des partenaires culturels et artistiques, organise les lieux de convivialité, gère les recettes, contribue à la prise en charge du plateau artistique et des frais annexes, assure la sécurité du public et des artistes, la communication et la médiatisation de l'événement.

La ville de Grenay prête du matériel et prend à sa charge, les frais d'organisation, SACEM, assurance, et ceux liés à la location du plateau, du système son et lumière, de la logistique, de l'ingénierie pour le montage, la sécurisation, la préparation et le démontage.

Ce projet d'un montant total de 22 500 € répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 5 000 € au titre de la compétences culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D29-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Madame Christelle BUISSETTE)

Approuve le principe d'un soutien financier de 5 000 € à l'association Avant-Garde de Grenay, soit 22,22 % du budget du coût total du projet d'un montant de 22 500 €, pour l'organisation du SUMMER'S GRENAY FESTIVAL.

Autorise le Président à signer avec l'association Avant-Garde de Grenay toutes les pièces correspondantes pour le versement de l'aide et la formalisation du partenariat.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 €, sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D30-DE

B160621_D30

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Association Droit de Cité : Subvention exceptionnelle au titre de l'investissement - projet " La Caracole augmentée 2.0"

L'association Droit de Cité fait partie des structures culturelles soutenues par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre du fonctionnement dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs permettant à la structure de développer sur le territoire, de nombreux projets culturels à l'image du festival *Les Enchanteurs* autour de la chanson française, du festival *Tiot Loupiot* autour du jeune public et de la lecture publique, et aussi d'accompagner le territoire sur le déploiement du Contrat Local d'Education Artistique, les résidence-missions autour du patrimoine dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire.

Depuis mars 2020, l'association vit au rythme de la crise sanitaire de la Covid19, elle a donc dû autant que de possible se réinventer en proposant notamment une programmation hors les murs en petites jauges, quelques actions participatives avec les habitants notamment au cours de l'été 2020 et elle a fortement misé sur un retour à la normale par le report de ses dates de concerts notamment pour le festival Les Enchanteurs très largement annulé en 2020.

Toutefois au regard de la crise sanitaire qui perdure et compte tenu du besoin des publics de « changer d'air et de respirer », l'association souhaite relever un nouveau défi en proposant de faire évoluer le festival *Les Enchanteurs* initialement en salles et au printemps pour une programmation en extérieur et au cours de l'été 2021.

Cette proposition intitulée *« Les Enchanteurs prennent l'air »* implique l'acquisition d'un camion, d'une scène mobile et du matériel son et lumière pour un coût total estimé à 39 533 €, montant pour lequel l'association souhaite obtenir le soutien financier exceptionnel de la CALL à hauteur de 12 000 €.

L'association a d'ores et déjà testé ce dispositif intimiste, léger techniquement et modulable avec une proposition de préfiguration qui a rencontré un franc succès lors de son installation devant les EHPAD et encore lors de festivals d'art de la rue.

Cet équipement pérenne servirait également pour d'autres projets développés par l'association ou encore en soutien des actions culturelles co-construites par la CALL et Droit de Cité.

L'objet de la délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'association Droit de Cité pour l'acquisition de l'équipement mobile « La caracole augmentée 2.0 ».

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D30-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'investissement de 12 000 € (soit 30,4 % du montant de l'opération) pour l'acquisition et l'équipement de la scène mobile «La caracole augmentée 2.0 ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 12 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal /Investissement/ Ligne de crédit 11505.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D31-DE

B160621_D31

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à l'Association des Communes Minières de France (ACOM) pour l'année 2021

Créée en 1970, l'Association des Communes Minières (ACOM) de France représente aujourd'hui 281 communes minières adhérentes réparties sur 29 départements ainsi que 19 associations locales. Elle est basée à Liévin et présidée par Jean-Pierre KUCHEIDA, Député-Maire Honoraire de Liévin. Les membres du Conseil d'Administration sont représentatifs de l'ensemble des bassins miniers du pays quelles que soient leur taille, la substance exploitée et l'appartenance politique des communes concernées.

L'association a pour objet principal d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics nationaux et européens, et auprès des exploitants pour une meilleure prise en compte des enjeux relevant du domaine minier touchant les communes et leur population. Elle intervient notamment dans les domaines suivants :

- Le développement socio-économique des bassins miniers,
- La réhabilitation urbaine et le traitement des désordres générés par l'activité minière,
- La fiscalité locale,
- Le respect des droits de la corporation minière,
- La valorisation du patrimoine culturel des Bassins Miniers.

En outre, ACOM France constitue au niveau national un réseau entre les collectivités concernées par les questions minières. Ce réseau permet un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les adhérents et l'association.

Grâce aux retours d'expérience qu'elle capitalise, ACOM France propose aussi à ses adhérents un service de conseil notamment sur les questions du droit de l'urbanisme et d'environnement minier, et de façon générale sur toutes les questions du développement des territoires miniers.

Enfin, ACOM France intervient au niveau des instances européennes en sa qualité de membre fondateur d'EURACOM, l'Association des Régions Minières d'Europe. Elle assure le secrétariat de cette organisation depuis avril 2005. A ce titre, une attention toute particulière est accordée à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels.

Dans ce cadre, l'association participe aux démarches de sensibilisation (habitat, ERBM, Economie d'énergie, Gemapi, …) mises en oeuvre par la CALL et mettra à disposition les données dont elle dispose concernant les communes minières de la CALL afin que cette dernière s'en serve dans ses actions de communication et de sensibilisation de ses habitants.

Il est ainsi proposé que la CALL apporte son soutien à l'association des communes minières de France.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D31-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association des Communes Minières de France, soit 2,77 % du budget du coût total du projet d'un montant de 360 000 €, pour l'aider dans son action au profit des communes minières de la CALL.

Autorise le Président à signer avec l'Association des Communes Minières de France toutes les pièces correspondantes pour le versement de l'aide et la formalisation des partenariats.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 €, sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D32-DE

B160621_D32

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien de l'association MISSION BASSIN MINIER -
Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021

La Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, pour appuyer la mise en oeuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier.

En articulation étroite avec les 7 intercommunalités du bassin, elle apporte son concours au montage de grands projets structurants, à l'aménagement urbain durable du territoire, au développement et à la valorisation du patrimoine minier bâti, naturel, culturel ... Elle encourage partenariats et approches concertées à l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML), à l'échelle d'EURALENS depuis 2009, à l'échelle européenne ou encore internationale.

Depuis 2013, en coordination étroite avec les services de l'Etat, elle est officiellement désignée pour être la structure partenariale de gestion du prestigieux Label UNESCO attribué en 2012 au Bassin Minier Nord-Pas de Calais, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre de "Paysages culturels Evolutifs". La mise en œuvre du Plan de gestion est donc appliquée par la Mission qui engage des chantiers neufs liés à la communication, à la médiation et au tourisme et consolide les chantiers existants liés à la protection, la planification et l'aménagement lis aux sites et problématiques "UNESCO", ainsi que la coopération internationale.

Pour 2021, il est à souligner l'engagement de la Mission Bassin Minier autour de 3 grandes priorités stratégiques :

1 Assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et la bonne application du plan de gestion comme vecteur de résilience du Bassin minier.

2 Contribuer au développement de l'attractivité du territoire en faisant du Bassin minier une destination touristique et de loisirs et favoriser l'appropriation de l'inscription Bassin minier Patrimoine mondial par la culture.

3 Participer à la mise en oeuvre de projets d'aménagement et de logement en lien avec la programmation de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier.

Afin de permettre à la Mission Bassin Minier de disposer des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de son projet, il est proposé de lui accorder une subvention de 65 500 € au titre de l'année 2021 à l'appui d'une convention financière.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D32-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 65 500 € à l'Association Mission Bassin Minier, soit 19 % du budget du coût total du projet d'un montant de 345 204 €, pour l'aider dans le déploiement de son projet.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer les conventions correspondantes avec la MBM afin de lui permettre de poursuivre son action sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 65 500 €, sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 2060.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D33-DE

B160621_D33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à l'association Les Concerts de Poche pour son projet '" La musique au choeur des quartiers'"

Le Président rappelle que conformément à ses statuts, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) contribue au développement du territoire, notamment dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville par le pilotage d'un Contrat de ville, et par le soutien et le portage de projets culturels d'intérêt communautaire.

Depuis 2005, l'association Les Concerts de Poche s'inscrit dans une démarche de partage et de transmission de la musique classique, du jazz et de l'opéra en grande proximité, auprès de ceux qui sont les plus éloignés de ces répertoires. Elle s'attache à créer du lien social et à transmettre ces musiques à tout type de publics, à travers des projets collectifs implantés principalement dans les campagnes et les quartiers. Il s'agit d'un dispositif itinérant et fédérateur, qui favorise une dynamique sociale et culturelle sur l'ensemble du territoire.

En 2021, l'association Les Concerts de Poche proposera un projet intitulé « La musique au chœur des quartiers » issu de la collaboration durable amorcée avec les services culture et politique de la ville de la CALL, les représentants de l'Etat dans les quartiers, mais aussi avec les communes de Liévin, Angres, Sallaumines et/ou Mazingarbe notamment.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- Fédérer les habitants des quartiers autour d'un projet artistique ambitieux, représentant un parcours culturel de plusieurs mois autour de la découverte et de la pratique musicale. Permettre ainsi aux habitants des quartiers de se familiariser avec les structures de proximité,
- Fédérer les habitants sur l'ensemble de l'agglomération en proposant un projet commun qui touche plusieurs villes du territoire chaque année, permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics tout en renforçant les liens avec les partenaires des éditions précédentes,
- Valoriser les quartiers et leurs habitants à travers des actions culturelles participatives de qualité et des concerts d'artistes renommés, attirant des publics diversifiés et contribuant à la construction de l'équité territoriale. Contribuer à changer le regard sur les quartiers prioritaires et à lutter contre les stéréotypes,
- Encourager la parité et la mixité sociale, générationnelle et géographique, les échanges entre personnes ne se rencontrant d'ordinaire jamais, via la mise en place d'ateliers musicaux interactifs et de concerts chaleureux, propices au renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble,
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi des habitants, en les impliquant dans un projet collectif fédérateur. Contribuer à favoriser l'insertion sociale des habitants les plus en difficulté, en améliorant la confiance et l'estime de soi à travers d'actions participatives permettant à chacun de découvrir son potentiel créateur.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D33-DE

Ce projet - ouvert à tous et prioritairement les jeunes issus des quartiers prioritaires - se déclinera sous forme d'un parcours culturel composé d'ateliers de mobilisation et d'initiation aux percussions et à la découverte de la musique classique. Puis à des ateliers « longue durée » proposant des percussions corporelles et de la lutherie sauvage grâce à la réappropriation des matériaux du quotidien. Seront également mis en place des ateliers de création, d'interprétation et d'improvisation musicale dits « Musique en chantier ». L'ensemble de ces ateliers sera mené de septembre à décembre 2021.

Ces ateliers seront suivis d'un concert de musique classique en décembre, aboutissement du projet avec la restitution du travail mené lors des ateliers longue durée en première partie.

Ce parcours permettra d'aller à la rencontre d'un grand nombre d'habitants des quartiers, mais aussi d'autres habitants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, afin de favoriser les liens et la circulation des publics sur les territoires.

D'un montant total de 29 100 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 3 000 € à double titre : il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier de 3 000 € à l'association Les Concerts de Poche, soit 10,30 % du budget du coût total du projet d'un montant de 29 100 €, pour le déploiement du projet « La musique au choeur des quartiers ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 3 000 € à l'association Les Concerts de Poche pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D34-DE

B160621_D34

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien à l'association Culture Pop - Projet Les danses du monde - Avenant n° 1 à la convention 2020

Par délibération du 24 septembre 2020, le Bureau communautaire a approuvé le principe d'un soutien financier à l'association Culture Pop pour le déploiement du projet « Les danses du monde » et a autorisé le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 25 000 € à l'association Culture Pop pour la réalisation de ce projet.

Afin de soutenir le projet « Culture Pop - Les danses du monde », une convention a été signée le 2 décembre 2020 entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association Culture Pop ayant son nouveau siège social au 3 avenue Arthur Lamendin 62800 LIÉVIN.

Considérant que la convention initiale arrivera à son terme au 30 juin 2021, et que les conditions sanitaires ne permettent pas d'effectuer l'action actuellement avec la Compagnie L'embardée, il a été acté de procéder à une prolongation par AVENANT n° 1 afin de permettre à l'association de mener à bien son projet « Les danses du monde » et de pouvoir produire dans les temps impartis les justificatifs demandés pour percevoir le solde de la subvention accordée, avenant déclinant les deux articles ci-après :

- Article 1 : Le délai de validité de la convention d'attribution de subvention « Culture Pop - Les danses du monde » (reprise ci-jointe) est prorogé de 1 an, soit jusqu'au 30 juin 2022.
- Article 2 : Excepté la modification du délai de validité, les dispositions prises dans le cadre de la convention d'attribution de subvention « Culture Pop - Les danses du monde » restent inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Proroge de 1 an par avenant, soit jusqu'au 30 juin 2022, le délai de validité de la convention d'attribution de subvention « Culture Pop - Les danses du monde » (reprise ci-jointe).

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au partenariat avec Culture Pop pour le projet « Les danses du monde ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D35-DE

B160621_D35

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Subvention aux associations évoluant en haut niveau pour l'exercice 2020-2021

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération a décidé de soutenir la pratique sportive en haut niveau. Cette aide était apportée jusqu'à l'année 2020 inclus et de manière transitoire, en aide de niveau pour les clubs évoluant dans des divisions inférieures de manière à ce qu'ils puissent mettre en place, le cas échéant, les réflexions de regroupements nécessaires.

Désormais la subvention haut niveau s'adresse uniquement aux :

- Equipes sénior d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.
- Equipes sénior appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sport olympique.
- Equipe sénior évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant a minima un joueur ayant un statut de joueur professionnel.

Selon le mode de calcul suivant :

NIVEAU	NATIONAL 1 ou EQUIVALENT	NATIONAL 2 OU EQUIVALENT
Montant	70 000€	40 000€

Cette aide de niveau est ramenée soit au :

- montant maximal de la subvention versée par la commune,
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal à la subvention de la commune.

24 dossiers ont été instruits, 11 étaient recevables soit un montant total de 461 000€.

Communes	Clubs	Niveau	Montant sollicité	Montant éligible
Avion	CSA Tennis de table	National 2	9000€	9000€
Billy Montigny	Les carabiniers Handball	National 2	40 000€	40 000€
Bully les Mines	Handball club bullygeois	National 2	40 000€	40 000€
Harnes	Harnes Handball Club	National 1	70 000€	70 000€
	Volley club harnésien	National 1	70 000€	70 000€
	Sport nautique harnésien	National 1	45 000€	45 000€

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D35-DE

	Harnes Volley Ball	National 1	70 000€	70 000€
Liévin	Liévin triathlon	National 1	70 000€	70 000€
	Basket Club Liévinois	National 2	40 000€	40 000€
	Volley Club Liévinois	National 2	17 500€	5 000€
Wingles	Arc club de Wingles	National 1	2 000€	2 000€
TOTAL	**11**		**473 500€**	**461 000€**

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement de la subvention haut niveau pour les 11 clubs.

Autorise le Président à signer une convention d'attribution de subvention avec chacun des clubs éligibles ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 461 000€ sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/enveloppe 4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D36-DE

B160621_D36

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier à l'association Racing Club de Lens - Saison sportive 2020-2021

Le centre technique et sportif de la Gaillette, situé rue Arthur Lamendin à Avion, permet aux jeunes footballeurs d'être formés à la pratique du football professionnel et aux joueurs professionnels de s'entraîner. Cet équipement, géré par l'association Racing Club de Lens, participe au rayonnement sportif du territoire et met en œuvre des missions d'intérêt général qui concernent la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans le centre de formation agréé.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de ses compétences Sport et Politique de la ville mène des actions en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires afin de faciliter leur insertion. Cette préoccupation est largement partagée par l'association Racing Club de Lens qui souhaite renforcer son partenariat avec la Communauté d'Agglomération en développant de nouvelles actions en faveur de ces publics en priorité et de l'ensemble de la population.

Les missions d'intérêt général menées par l'association Racing Club de Lens consistent à :

- Assurer le fonctionnement et le développement de l'école de football destinée à accueillir les jeunes enfants de 6 à 11 ans originaires de toute l'agglomération,
- Assurer le fonctionnement et le développement du centre de préformation des jeunes footballeurs (12 à 15 ans) agrée par la Fédération Française de Football,
- Assurer le fonctionnement et le développement du centre de formation des élèves footballeurs (16 à 20 ans) conformément à la charte du football professionnel,
- Assurer l'enseignement, l'accueil et l'hébergement des élèves footballeurs,
- Mettre en place les moyens de transport nécessaires aux déplacements de tous les jeunes dans le cadre des stages, entraînements et matchs inclus dans leur programme de formation,
- Entretenir dans le cadre des centres de préformation et de formation professionnelle un partenariat actif avec les clubs amateurs et scolaires de l'agglomération,
- Participer à la formation footballistique des cadres, entraîneurs et animateurs des clubs de football amateurs de l'agglomération,
- Mener toute autre action en vue d'assurer la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans son école de football et dans ses centres de préformation et de formation professionnelle,
- Développer la section Cécifoot (mise en place d'actions de sensibilisation dans les clubs de la CALL, accueil de l'équipe Nationale au Centre Technique de la Gaillette…),
- Développer la section féminine et poursuivre l'engagement du club en termes de formation et de professionnalisation,
- Développer des actions de sensibilisation dans les 21 quartiers politique de la ville en présence d'un manager de l'équipe féminine,
- Assurer la présence de joueurs lors de trois événementiels proposés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Mettre en place des actions en faveur des jeunes de clubs amateurs du territoire notamment dans le cadre du dispositif «Escort Kids»,

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D36-DE

- Négocier avec la société anonyme sportive et professionnelle RC Lens (SASP) l'octroi de 300 places par match au stade Felix Bollaert – Delelis qui seront affectées aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin excepté les matchs de Gala repris ci-dessus où 100 places uniquement seront attribuées par match :
  - LILLE
  - PSG
  - MONACO
  - LYON

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et des préconisations d'organisation qui seraient définies par les autorités compétentes, le dispositif d'attribution des places se verrait modifié comme suit :

Quota de 10% des places aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cas d'une capacité d'accueil à jauge restreinte en tribunes ;

- 30 places par match
- 10 places par match de Gala.

L'association Racing Club de Lens couvre la totalité des frais de fonctionnement du centre technique et sportif de la Gaillette.

Afin de soutenir les activités du centre technique et sportif, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un soutien financier à l'association Racing Club de Lens à hauteur de 150 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'un montant de 150 000 € pour soutenir les activités de l'association Racing Club de Lens au niveau du Centre technique et Sportif la Gaillette.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : BG/Fonctionnement/328.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D37-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D37-DE

B160621_D37

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Soutien financier aux manifestations sportives - Canadian race 2021

Depuis 10 ans, l'association la Canadienne met en œuvre une course pédestre pour faire découvrir la crête de Vimy. Au fil des années, cette manifestation s'est enrichie et propose aujourd'hui 7 courses de 650m à 23 km, un challenge par équipe, et une marche, s'adressant aux enfants jusqu'aux sportifs les plus aguerris.

Cet événement aura lieu le 26 juin 2021 et sera composé de plusieurs moments forts. Un programme d'animations accompagne l'épreuve et les participants bénéficient d'un chronométrage, de cadeaux et de ravitaillements. Cette manifestation offre à la population intercommunale des animations culturelles, sportives, ludiques et identitaires et favorise la venue de visiteurs extérieurs pour découvrir le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin de pérenniser cette épreuve mettant en valeur le territoire, et dans le cadre de l'organisation de la Canadian Race 2021 à Vimy, l'association la Canadienne sollicite un soutien financier de 5 000 € soit 15 % du budget total. Toutefois, au regard des critères définis aux manifestations sportives, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association la Canadienne à hauteur de 2 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à l'association la Canadienne, pour l'organisation de la Canadian Race le 26 juin 2021 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un montant de 2 000 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont inscrits au BP 2021 sur l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D38-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D38-DE

B160621_D38

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets ESS Partenaires action - Subvention

Par délibération en date du 04 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l'Économie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire.

Dans ce cadre, l'association Partenaires Action, dont le siège est à Liévin, a sollicité un accompagnement financier de notre intercommunalité pour la création de 2 postes permanents.

Cette association a pour objet de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualifications ou expériences, personne reconnue travailleur handicapé, femmes seules, personnes en grande difficulté, seniors) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Elle intervient dans le domaine de l'aide à domicile, du nettoyage, de l'entretien des espaces verts, des petits travaux de bâtiment auprès des habitants du territoire. Elle compte actuellement 47 salariés en insertion, et 2 salariés permanents.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structures ESS sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette association à hauteur de 6 000 € contre l'embauche de 2 salariés (2 ETP CDI) sur un poste de chargé de mission et un de conseiller en insertion professionnel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 31/05/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Alain BAVAY)

Décide d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association Partenaires Action , sise 91T rue Jean Jaurès à Liévin.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10001.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D39-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D39-DE

B160621_D39

RESSOURCES ET MOYENS

****

Groupement de commandes pour les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations - Autorisation de signature des marchés

Par délibération du Bureau communautaire en date du 15 avril 2021, il a été décidé la création d'un groupement de commandes pour les prestations de contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations.

Dix-sept communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commandes en application des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique (CCP). Il s'agit des communes de : ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, ESTEVELLES, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GRENAY, HULLUCH, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL et VIMY.

La consultation sera passée par appel d'offres ouvert en vertu des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 CCP. Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum avec maximum, en application de l'article R2162-4 2° CCP tenant compte de la fluctuation du besoin.

La consultation sera décomposée en trois lots :
Lot n° 1 : contrôles des équipements et installations diverses,
Lot n° 2 : contrôles des ascenseurs et monte-charges,
Lot n° 3 : contrôles des espaces publics.

Les marchés seront conclus pour une durée ferme de un an, renouvelable trois fois un an, soit une durée maximum de quatre ans. Les montants annuels minimum et maximum de commandes ainsi que les estimations sont repris dans le tableau annexé.

La commission d'appel d'offres de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (compétente pour ce groupement) se prononcera pour l'attribution de ces marchés.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés susmentionnés avec les entreprises retenues conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits de paiements nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D40-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D40-DE

B160621_D40

RESSOURCES ET MOYENS

****

Groupement de commandes pour la location et la maintenance de défibrillateurs
Délibération annulant la délibération 37 du Bureau du 15 avril 2021

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN et ses communes volontaires, portant sur la location et la maintenance de défibrillateurs, il est proposé la création d'un groupement de commandes.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN, neuf communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commande en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique (CCP). Il s'agit des communes de : AIX-NOULETTE, ANGRES, CARENCY, ESTEVELLES, GOUY-SERVINS, SALLAUMINES, SERVINS, VILLERS-AU-BOIS, VIMY.

La Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L1414-3 II. du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN sera chargée de signer et de notifier le marché. Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L2113.7 CCP.

La procédure sera passée par appel d'offres ouvert en vertu des articles L.2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 CCP. Les prestations donneront lieu à un marché sur quantités réellement exécutées, avec un minimum à 0 et un seuil maximum à 600 000 € HT. Le marché sera passé pour une durée ferme de 4 ans. La dépense estimée pour les besoins de la CALL est de 14 400 € HT/an.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D40-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN et les communes d'AIX-NOULETTE, ANGRES, CARENCY, ESTEVELLES, GOUY-SERVINS, SALLAUMINES, SERVINS, VILLERS-AU-BOIS, VIMY, pour la location et la maintenance de défibrillateurs.

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D41-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D41-DE

B160621_D41

RESSOURCES ET MOYENS

****

Groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie - Autorisation de signature du marché

Par délibération du Bureau communautaire en date du 15 avril 2021, il a été décidé la création d'un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie.

Quinze communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commandes en application des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique. Il s'agit des communes de ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, ELEU-DIT-LEAUWETTE, GOUY-SERVINS, HULLUCH, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL.

La consultation sera passée par appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2, 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique (CCP). Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum et avec maximum, en application du 2° de l'article R2162-4 CCP.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 2 ans et sera renouvelable une fois, deux ans, soit une durée maximum de 4 ans.

Les montants annuels minimum et maximum de commandes ainsi que l'estimation sont repris dans le tableau annexé.

L'accord-cadre sera attribué après décision de la commission d'appel d'offres de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin agissant en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer l'accord-cadre susmentionné avec l'entreprise retenue conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiements nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D42-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D42-DE

B160621_D42

RESSOURCES ET MOYENS

****

Groupement de commandes pour la formation relative aux A.I.P.R (Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux) et passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétence

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et ses communes membres, portant sur la formation relative aux A.I.P.R (Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux) et le passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétence, il a été proposé la création d'un groupement de commandes, en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, 34 communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commandes. Il s'agit des communes de ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX-NOULETTE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, BENIFONTAINE, BILLY-MONTIGNY, BOUVIGNY-BOYEFFLES, BULLY-LES-MINES, CARENCY, ELEU-DIT-LEAUWETTE, ESTEVELLES, FOUQUIERES-LEZ-LENS, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GOUY-SERVINS, GRENAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS, VIMY, WINGLES.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN sera chargée d'organiser, dans le respect de l'ordonnance n°2108-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2108 portant sur la partie réglementaire du C.C.P., l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, de signer et de notifier le marché.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L. 2113-7 du Code de la Commande Publique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes de ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, AIX-NOULETTE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, BENIFONTAINE, BILLY-MONTIGNY , BOUVIGNY-BOYEFFLES, BULLY-LES-MINES, CARENCY, ELEU-DIT-LEAUWETTE, ESTEVELLES, FOUQUIERES-LEZ-LENS, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GOUY-SERVINS, GRENAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LOISON-SOUS-LENS, LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SERVINS, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS, VIMY, WINGLES pour la prestation de formation relative aux A.I.P.R (Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux) et le passage de l'examen par Q.C.M., des attestations de compétence.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D42-DE

Précise que les crédits nécessaires au paiement de la part relative à la collectivité estimée à 3 000 € H.T. en 2021, sont prévus au budget 01, ligne de crédit 158.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D43-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D43-DE

B160621_D43

RESSOURCES ET MOYENS

****

Groupement de commandes portant sur l'optimisation des moyens d'impression
Désistement de deux communes

Le Bureau Communautaire du 15 avril 2021 a acté la constitution du groupement de commandes portant sur l'optimisation des moyens d'impression et autorisé le lancement de l'étude correspondante.

Ce groupement de commandes était constitué de 14 communes et de la Communauté d' Agglomération de Lens-Liévin.

Or, les communes de BENIFONTAINE et GRENAY ont manifesté leur souhait de ne plus faire partie de ce groupement de commandes, et souhaitent traiter le sujet à l'échelon communal.

Il est ainsi proposé la modification du périmètre du groupement de commandes avec les communes suivantes : ANGRES, AVION, HARNES, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SALLAUMINES, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS et WINGLES.

Les modalités relatives aux conditions de passation du marché sont inchangées et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin demeure le coordonnateur du groupement de commandes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la modification du périmètre du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de : ANGRES, AVION, HARNES, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SALLAUMINES , VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS et WINGLES pour le lancement d'une étude d'optimisation financière et technologique des moyens d'impression.

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de : ANGRES, AVION, HARNES, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SALLAUMINES, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS et WINGLES.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D44-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D44-DE

B160621_D44

RESSOURCES ET MOYENS

****

Quartier Bollaert / ZAC Centralité à Lens : Autorisation de signer les marchés à venir - Affaire 21S045

Par délibération en date du 18 mars 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a acté l'intérêt communautaire de la ZAC Centralité à Lens.

Il s'agit d'une opération d'aménagement sur environ 64 ha répartis sur plusieurs quartiers dans le centre de Lens dont le Bureau communautaire a approuvé le programme des travaux d'aménagement le 19 novembre 2020.

Les travaux de cette consultation intéressent le **secteur Bollaert** et plus précisément le réaménagement de la rue Fréchet, y compris les espaces publics en pied des opérations immobilières, la restructuration du parking P4 à proximité du futur centre aquatique, la création d'un piétonnier sur l'ancien cavalier Saint Élisabeth, la requalification du square Chochoy, la requalification de la rue Maurice Carton aux abords du square Chochoy et la requalification du délaissé de l'ancien axe rouge le long de la voie ferrée.

La consultation sera passée selon une procédure d'appel d'offres en application des articles R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

Cette consultation sera allotie comme suit :

- Lot n°1 Voirie assainissement,
- Lot n°2 : Réseaux divers,
- Lot n° 3 : Espaces verts.

L'estimation de cette consultation tous lots confondus s'élève à 8 704 700 € H.T.

Les marchés à passer prendront la forme de **marchés à tranches**, conformément aux articles R.2113-4 à R.2113-6 CCP et aux dispositions suivantes :

- **Tranche ferme** : cette tranche porte sur la totalité des travaux décrits ci-dessus, à l'exception de la tranche optionnelle détaillée ci-dessous, pour un délai d'exécution phasé de 24 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux ;
- **Tranche optionnelle n°1,** d'un délai d'exécution de 5 mois à compter de l'OS d'affermissement de la tranche optionnelle n°1 : cette tranche porte sur la requalification de la rue Maurice Carton aux abords du square Chochoy et du délaissé de l'ancien axe rouge le long de la voie ferrée, dépendant du projet de Racing Club de Lens et du transfert de la boutique « Emotion Foot ».

L'estimation des travaux initialement de 6 795 743 € H.T a été réajustée à 8 704 700 € H.T. pour tenir compte des modifications du programme de travaux sur la rue Fréchet dans sa totalité et de ses abords, de la pollution des terres, de la dépollution pyrotechnique et l'actualisation des prix au vu du contexte économique du moment (hausse des matières premières).

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D44-DE

Cette estimation des travaux, tous lots et toutes tranches confondus, se décompose comme suit :

Tranche ferme lot1	4 576 600 € H.T.
Tranche ferme lot 2	1 022 100 € H.T.
Tranche ferme lot 3	2 256 800 € H.T.
Tranche optionnelle lot 1	496 000 € H.T.
Tranche optionnelle lot 2	161 900 € H.T.
Tranche optionnelle lot 3	191 300 € H.T.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés, confomément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 704 700 € H.T sont prévus au Budget Supplémentaire sur l'imputation : Budget Action Économique/ Programme CENTRASTOC/ Opération 19D14343/ Ligne de crédit 8242.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D45-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D45-DE

B160621_D45

RESSOURCES ET MOYENS

****

Marché de nettoyage des locaux et des vitres du patrimoine de la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN - Autorisation de signature du marché à venir

L'actuel marché de nettoyage des locaux et des vitres du patrimoine de la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN arrive à échéance au 31 décembre 2021. Il est donc nécessaire de la relancer.

La consultation sera passée par appel d'offres ouvert en vertu des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP). Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum avec maximum, en application de l'article R 2162-4 2° CCP tenant compte de la fluctuation du besoin.

Le marché sera composé d'un lot unique et sera passé pour une durée de deux ans, renouvelable une fois deux an, soit une durée maximum de quatre ans.

Les montants annuels minimum et maximum de commandes ainsi que l'estimation sont repris dans le tableau annexé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer le marché susmentionné avec l'entreprise retenue, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits de paiements nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D46-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D46-DE

B160621_D46

RESSOURCES ET MOYENS

****

Autorisation de signature de marché - Marché d'entretien, de réparations et de travaux d'aménagements sur le patrimoine routier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Dans le cadre de la maintenance de son patrimoine, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est amenée à entretenir et réparer ses voiries. Elle procède à différentes opérations de réfection de nids de poule ou de remplacement de caniveaux et de bordures affaissées. Elle réalise également divers travaux plus conséquents tels de grosses purges en chaussées, des réfections de trottoirs ou la réalisation de petits aménagements.

Ces prestations feront l'objet d'une consultation, laquelle prendra forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R.2124-2 alinéa 1er et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique:

Marché d'entretien, de réparations et travaux d'aménagements sur les voiries de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin; cet accord-cadre a été alloti comme suit :

- Lot 1 Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien, la réparation et de travaux de voirie inférieurs ou égaux à 300 000 € HT,
- Lot 2 Accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de voirie supérieurs à 300 000 € HT,

Ces accords-cadres sont passés pour une période allant au plus tôt du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023. Ils sont reconductibles tacitement 1 fois, pour une période de 2 ans. Soit une durée maximale de 4 ans. Les montants périodiques minimum et maximum de commandes ainsi que les estimations sont repris dans le tableau annexé.

L'avis de la commission d'appel d'offres sera recueilli pour l'attribution de ce marché.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou l'élu délégué, à signer les marchés susmentionnés, avec les entreprises, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits de paiements nécessaires seront proposés sur les différents budgets afférents à chaque dépense.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D47-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D47-DE

B160621_D47

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste non permanent de conseiller numérique

Le Président informe l'Assemblée

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération (CALL) adopté en 2017 s'est également traduit par le vote d'une feuille de route numérique par délibération en date du 26 juin 2018. La déclinaison de cette feuille de route a identifié l'inclusion numérique comme un axe majeur. Ceci a pour objet de répondre à l'enjeu des fractures numériques (sociale, culturelle, générationnelle…).

Conformément à la volonté de l'agglomération de lutter contre l'illectronisme, la CALL a postulé et a été lauréate en 2019 de l'appel à projets lié au « plan national pour un numérique inclusif » mené par le Secrétariat d'Etat au Numérique. Cet appel à projet a permis ainsi le financement par l'État (à hauteur de 65%) d'un programme d'un montant global de 482 900 €, pour l'acquisition d'un peu plus de 4 100 « pass numériques » sur deux années, ainsi que les prestations associées. L'obtention d'une subvention dans le cadre du fonds européen « FEDER ITI » a permis de compléter à hauteur de 21% le plan de financement en direction plus spécifiquement des publics vivant en Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV).

Financée par le plan **France Relance, à hauteur de 250 millions d'euros**, l'État a également pour objectif le recrutement et le déploiement de **conseillers numériques sur l'ensemble du territoire**. Les c**onseillers numériques France services** seront mobilisés autours d'ateliers d'initiation au numérique.

La Communauté d'Agglomération de LENS LIEVIN est lauréate de ce dispositif à travers le financement d'un poste de Conseiller Numérique, subventionné à hauteur de 2 années de SMIC ou 70% du SMIC sur 3 ans.

Pour la CALL, les missions du poste seront axées pour un mi -temps sur le développement d'animations numériques comme support de l'action culturelle (schéma de lecture publique réseau des médiathèques) puis un autre mi- temps sur le déploiement des pass numériques sur les 36 communes et plus spécifiquement les communes rurales.

Le dispositif prévoit les modalités suivantes :

- Le candidat retenu devra impérativement être inscrit sur la plateforme conseiller numérique – cette indication devra être mentionnée dans l'offre d'emploi-
- Le contrat devra nécessairement débuter en même temps que la formation de 4 mois (tolérance de 15 jours) soit début septembre.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D47-DE

- La formation se déroulera sur 4 mois, cependant le nombre d'heures de formation pourra être modulé en fonction du profil de la personne recrutée (100 à 420 heures de formation sur 4 mois). Cette formation sera assurée par HUB NUMERIQUE.
- Le conseiller numérique sera certifié CCP1 et PIX après sa formation.
- L'offre d'emploi devra être publiée pendant une durée d'un mois (durée imposée par l'Etat)

Placé sous l'autorité du Directeur des systèmes d'information et du Numérique et du Chargé de mission développement numérique, le conseiller numérique exercera les missions décrites ci- après :

- Participer à la mise en œuvre de la politique d'inclusion numérique
- Contribuer à l'autonomie des ressortissants (habitants, professionnelles…) du territoire dans l'usage de l'informatique et d'internet ainsi que la réalisation de démarches en ligne (créer un espace personnel, créer, consulter et gérer une adresse mail, effectuer une demande administrative, actualiser ses données, ...)
- Aider les habitants à comprendre les enjeux du numérique et en favoriser un usage citoyen (protéger ses données personnelles, apprendre à sécuriser ses connexions et se protéger des arnaques sur Internet, vérifier les sources, sensibiliser aux mécanismes addictifs...).
- Aider les habitants à mieux appréhender l'utilité du numérique dans leur vie quotidienne (prendre un rendez-vous, suivre la scolarité de leurs enfants, utiliser les réseaux sociaux dans l'optique d'une recherche d'emploi, consulter un médecin à distance, utiliser le paiement en ligne, maîtriser sa consommation énergétique...).
- Informer les usagers et répondre à leurs questions
- Évaluer et répondre aux besoins des usagers
- Présenter aux usagers les services et dispositifs disponibles
- Accompagner les usagers individuellement
- Participer au déploiement du dispositif PASS NUMERIQUE à travers des démarches de diagnostic des besoins des habitants en matière de formation numérique et via des actions de formation délocalisées
- Organiser et animer des ateliers thématiques
- Rediriger les usagers vers d'autres structures
- Fournir les éléments de suivi de l'activité et rédiger un bilan trimestriel

Les pré requis du poste sont les suivants :

- Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales, des services publics proposés en ligne appréciées
- Intérêt pour l'informatique et le numérique.
- Participation à une formation obligatoire dispensée (de 105 à 420 heures en fonction du degré de maîtrise du numérique au moment du recrutement).

Le (la) conseiller(ère) devra détenir après cette période de formation les compétences et certifications suivantes :

- CCP1 du titre professionnel " Responsable d'espace de médiation numérique " : Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numérique
- Certification PIX attestant de la maîtrise des compétences numériques
- Déplacements fréquents,
- Rythme de travail souple, amplitude variable en fonction des obligations de service

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D47-DE

- Disponibilité, discrétion
- Devoir de réserve (confidentialité)
- Permis B requis

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C). Ce contrat concerne les emplois non permanents, il ne sera donc pas ouvert aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement. Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (prise d'une délibération, publication d'une offre d'emploi détaillée, réception et études des candidatures, organisation d'un jury de recrutement).

Le contrat proposé est un contrat de projet identifié sur une durée estimée de 36 mois. La rémunération de cet emploi non permanent, à temps complet sera calculée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques ou des adjoints administratifs.

Ce poste non permanent est ouvert aux contractuels disposant des compétences énoncées ci-dessus ou aux fonctionnaires disposant des compétences et du grade requis, par le biais du détachement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un conseiller numérique dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D48-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D48-DE

B160621_D48

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président informe l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service et des recrutements à venir, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondant au tableau des effectifs, à compter du 17 juin 2021,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 17 juin 2021 :

CREATION DE :

Filière administrative :
- 4 Attachés,
- 3 Adjoints administratifs,
- 2 Adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
- 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Filière technique :
- 6 Ingénieurs,
- 3 Techniciens,
- 2 Techniciens Principaux de 2ème classe,
- 1 Technicien Principal de 1ère classe,
- 1 Adjoint Technique,
- 1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D49-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D49-DE

B160621_D49

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Principal exercice 2021

Le comptable public demande l'annulation de titres de recettes émis entre 2003 et 2016 sur le budget principal de la CALL pour un montant total de 28 150,12 euros, au motif que les créances sont éteintes suite à des décisions juridiques extérieures qui s'imposent à la Communauté d'Agglomération et qui s'opposent à toute action de recouvrement.

Ces débiteurs reconnus insolvables sont des particuliers et des entreprises pour lesquels une ordonnance du tribunal a ordonné l'effacement de la dette dans le cadre d'un plan de redressement personnel ou d'une clôture pour insuffisance d'actifs.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en créances éteintes les titres émis entre 2003 et 2016 pour un montant total de vingt-huit mille cent cinquante euros et douze centimes (28 150,12 €).

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 28 150,12 € sont prévus au budget principal, exercice 2021, sur l'imputation 6542, chapitre 65 (LC 6647).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D50-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D50-DE

B160621_D50

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Action Économique exercice 2021

Le comptable public demande l'annulation des titres de recettes émis entre 2006 et 2015 sur le budget annexe Action Économique de la CALL pour un montant total de 173 637,04 euros, au motif que les créances sont éteintes suite à des décisions juridiques extérieures qui s'imposent à la Communauté d'Agglomération et qui s'opposent à toute action de recouvrement.

Les débiteurs reconnus insolvables sont des entreprises et associations pour lesquelles une décision du tribunal signale qu'il ne peut être procédé au recouvrement des diverses recettes pour cause d'insuffisance d'actifs. Ces créances sont afférentes notamment aux loyers et charges pour un montant total de 173 637,04 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en créances éteintes les titres émis entre 2006 et 2015 pour un montant total de cent soixante-treize mille six cent trente-sept euros et sept centimes (173 637,07 €).

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 173 637,04 € sont prévus au budget annexe Action Économique, exercice 2021, sur l'imputation 6542, chapitre 65 (LC 6647).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D51-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D51-DE

B160621_D51

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Assainissement

Le comptable public demande l'annulation d'un titre de recette émis en 2002 sur le budget annexe Assainissement pour un montant de 596,31 euros, au motif que cette créance est éteinte suite à une décision juridique extérieure qui s'impose à la Communauté d'Agglomération et qui s'oppose à toute action de recouvrement.

Ce débiteur reconnu insolvable est un particulier pour lequel une ordonnance du tribunal a ordonné l'effacement de la dette dans le cadre d'un plan de redressement personnel.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en créance éteinte le titre émis en 2002 pour un montant de cinq cent quatre-vingt-seize euros et trente et un centimes (596,31 €).

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 596,31 € sont prévus au Budget annexe Assainissement 2021 sur l'imputation 6542, chapitre 65 (LC 3289).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D52-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D52-DE

B160621_D52

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Crématorium exercice 2021

Le comptable public demande l'annulation d'un titre de recette émis en 2013 sur le budget annexe Crématorium pour un montant de 760 euros, au motif que cette créance est éteinte suite à une décision juridique extérieure qui s'impose à la Communauté d'Agglomération et qui s'oppose à toute action de recouvrement.

Ce débiteur reconnu insolvable est une entreprise de pompes funèbres pour laquelle une ordonnance du tribunal signale qu'il ne peut être procédé au recouvrement des créances pour cause d'insuffisance d'actif.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en créance éteinte le titre émis en 2013 pour un montant de sept cent soixante euros (760 €).

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe Crématorium, exercice 2021, sur l'imputation 6542, chapitre 65 (LC 1741).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D53-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D53-DE

B160621_D53

RESSOURCES ET MOYENS

****

Qualité comptable Budget Principal - Reconstitution des amortissements

Vu l'article L.2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 actant la mise en œuvre du dispositif de qualité comptable et de la nécessité de régulariser les comptes de la collectivité,

Considérant l'état d'actif du Budget Principal établi par le comptable public qui fait apparaître des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant la note du 12 juin 2014 concernant la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dans les collectivités locales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, des régularisations peuvent être effectuées en utilisant le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire.

Considérant les comptes du Budget Principal concernés par les anomalies détaillées ci-après :

Natures	Valeurs acquisitions	Amortissements constatés	Amortissements qui devraient être constatés	Différences
2128 / 28128	1 592 417,63 €	123 379,99 €	124 577,99 €	1 198,00 €
2132 / 28132	1 400 965,40 €	251 870,00 €	252 632,00 €	762,00 €
2135 /28135	965 717,96 €	109 549,50 €	139 199,50 €	29 650,00 €
2138 / 28138	1 389 856,18 €	240 434,00 €	372 419,00 €	131 985,00 €
2152 / 28152	704 005,46 €	86 714,00 €	188 497,00 €	101 783,00 €
2185 / 28185	66 173,17 €	20 149,26 €	63 964,26 €	43 815,00 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D53-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Comptable Public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du Budget Principal, d'un montant de 309 193 €, par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser les comptes suivants :

- compte 28128 à hauteur de 1 198,00 €,
- compte 28132 à hauteur de 762,00 €,
- compte 28135 à hauteur de 29 650,00 €,
- compte 28138 à hauteur de 131 985,00 €,
- compte 28152 à hauteur de 101 783,00 €,
- compte 28185 à hauteur de 43 815,00 €,

étant rappelé que ces opérations comptables sont sans impact sur l'exécution du budget 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D54-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D54-DE

B160621_D54

RESSOURCES ET MOYENS

****

Qualité comptable Budget Annexe Action Économique - Reconstitution des amortissements

Vu l'article L.2321-2 27° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 actant la mise en œuvre du dispositif de qualité comptable et de la nécessité de régulariser les comptes de la collectivité,

Considérant l'état d'actif du Budget Annexe Action Économique établi par le comptable public qui fait apparaître des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant la note du 12 juin 2014 concernant la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dans les collectivités locales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, des régularisations peuvent être effectuées en utilisant le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire.

Considérant les comptes du Budget Annexe Action Économique concernés par les anomalies détaillées ci-après :

Natures	Valeurs acquisitions	Amortissements constatés	Amortissements qui devraient être constatés	Différences
2128 / 28128	1 063 139,57 €	465 952,11 €	242 176,11 €	223 776,00 €
2152 / 28152	4 480 151,48 €	1 184 157,00 €	937 518,00 €	246 639,00 €
21531 / 281531	220 772,86 €	62 773,00 €	22 797,00 €	39 976,00 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D54-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Comptable Public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du Budget Annexe Action Économique d'un montant de 510 391 €, par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser les comptes suivants :

- compte 28128 à hauteur de 223 776,00 €,
- compte 28152 à hauteur de 246 639,00 €,
- compte 281531 à hauteur de 39 976,00 €,

étant rappelé que ces opérations comptables sont sans impact sur l'exécution du budget 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D55-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize juin à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 18 mai et 10 juin 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 6
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Nadine DUCLOY à Monsieur Alain SZABO, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT

Absent(s) excusé(s) : 3
Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D55-DE

B160621_D55

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations - Instruction M49

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2321-1,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 pris pour l'application de l'article L.2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11 en date du 15 décembre 1995 fixant la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles des services d'Eau et d'Assainissement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°47 en date du 17 décembre 2004 modifiant la délibération du 15 décembre 1995 par l'ajout de la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°25 en date du 11 octobre 2010 ajoutant la durée d'amortissement des frais d'insertion non suivies de travaux et fixant la durée d'amortissement à un an pour les immobilisations inférieures au seuil de 500 € ,

Considérant les termes de l'instruction M49, laquelle prévoit que tous les biens d'équipement doivent être amortis et les plans d'amortissement fixés par l'assemblée délibérante,

Considérant les délibérations des Conseils Communautaires des 15 décembre 1995 et 17 décembre 2004 et du Bureau Communautaire du 11 octobre 2010 qui fixent les conditions actuelles d'amortissement pour les budgets annexes Assainissement et Eau Potable,

Considérant la nécessité de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables ainsi que la construction de nouveaux ouvrages structurants spécifiques tels que les réservoirs,

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de statuer sur de nouvelles méthodes d'amortissement relevant des budgets suivis en M49, détaillées en annexe.

Conformément à l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est également proposé de fixer à 500 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en un an.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021
Reçu en préfecture le 25/06/2021
Affiché le 25/06/2021
ID : 062-246200364-20210616-B160621_D55-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 04/06/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles définies en annexe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.